

DÉCISION

N°: 2024-67

Exécutoire le : 0 5 AVR. 2024 Publiée le : 1 2 AVR. 2024 Visée le : 2 0 MAPS 2024

Visée le : 2 9 MARS 2024 Notifiée le : 0 5 AVR. 2024

MARCHES PUBLICS

Marché n°22043 –Entretien et conduite des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, ventilation et traitement d'air.

Lot 1 : Chauffage et eau chaude sanitaire

Avenant n° 02 relatif à l'ajout d'un prix nouveau

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021, du 21 juin 2021 et du 21 mars 2023 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13ème vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée, Considérant la notification effectuée le 19/1/2022 à l'entreprises E2S Savoie

DÉCIDE:

ARTICLE 1: AVENANT

Lors de l'exécution de ce marché, des équipements ont été supprimés et ne font plus l'objet d'une prestation de maintenance.

Il s'agit des équipements de chaufferie de l'aire de lavage mise hors service le 1er novembre 2023.

Il importe donc de retirer au bordereau des prix en A7 de ce lot le prix forfaitaire annuel de maintenance de ces équipement

Il n'a aucune incidence financière sur le maximum annuel de ce marché.

ARTICLE 2: NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- E2S Savoie

Cette décision sera exécutoire dès sa publication et sa transmission en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

- 1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
- 2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 13 me Vite Président délégué à la

command which



Marché n° 22043

Entretien et conduite des installations de chauffage, ventilation, climatisation des bâtiments de GRAND LAC

LOT N°1

Entretien et conduite des installations de chauffage et eau chaude sanitaire

AVENANT N°2

ENTRE:

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Renaud BERETTI, et désignée ci-après par l'expression "Grand Lac"

D'UNE PART,

ET

L'entreprise E2S, domiciliée 50 cours de la République, CS 70240, 69625 VILLEURBANNE CEDEX, représentée par Thierry DUVERNE, et désigné ci-après par l'expression « E2S»,

D'AUTRE PART,

ARTICLE 1 - OBJET et TITULAIRE DU MARCHE

Par marché de services à bons de commandes relatif à l'entretien et à la conduite des installations de chauffage, ventilation, climatisation des bâtiments de Grand Lac, Grand Lac a confié à l'entreprise E2S domiciliée à VILLEURBANNE la conduite et l'entretien des installations de chauffage et eau chaude sanitaire dans le cadre du lot 1

Accord cadre mono attributaire de service à bons de commande avec un maximum de :

50 000€ HT / an pour le Lot 1

Il est décomposé en 2 lots désignés ci-après :

- Lot 1 : Entretien et conduite des installations de chauffage, production ECS.
- Lot 2 : Entretien et conduite des installations de climatisation, ventilation et centrale de traitement d'air

ARTICLE 2 - OBJET DE L'AVENANT

Lors de l'exécution de ce marché, des équipements ont été supprimés et ne font plus l'objet d'une prestation de maintenance.

. Il s'agit des équipements de chaufferie de l'aire de lavage mise **hors service** le 1er novembre 2023.

Il importe donc de retirer au bordereau des prix en A7 le prix forfaitaire annuel de maintenance suivant :

Opération de conduite et d'entretien de la chaufferie de l'aire de lavage, pour un montant forfaitaire annuel de : 665 € HT.

Nouveau prix A 7 suite au présent avenant :

A.7 Bureaux, Salle du Conseil, ateliers de Grand Lac		
Opérations d'exploitation et de maintenance conformément au CCTP Chaudière + production ECS	Forfait annuel	1 453.00 € HT

ARTICLE 3 - IMPACT FINANCIER

Le montant maximum annuel de ce lot reste inchangé.

ARTICLE 4 - RESPECT DU MARCHE INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

A Cran glurier le 21 mars 2024

. le

Pour la société E2S,

M. Thierry DUVERNE

Responsable d'Affaires Commerciales

Pour Grand Lac

Yves MERCIER

Représentant du Pouvoir Adjudicateur

Signé électronique ment par vves MERCIER le 25/03/2024 11-4

E 2 S

Agence Savoie Haute-Savoie Agence Savole Trade-2016
4 roule de Nanfray - CS 60067
CRAN GEVRIER - 74960 ANNECY
Tel 04 50 68 64 74 - Fax 04 50 68 93 89
SIRET 40846821300181

3



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2024-67: Marché n.22043 -Entretien et conduite des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, ventilation et traitement d'air. Lot 1 : Chauffage et eau chaude sanitaire - Avenant n. 02 relatif à l'ajout d'un prix nouveau

Date de transmission de l'acte :

29/03/2024

Date de réception de l'accusé de

29/03/2024

réception :

Numéro de l'acte :

dec650 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

073-200068674-20240328-dec650-CC

Date de décision :

28/03/2024

Acte transmis par :

ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte :

Contrats conventions et avenants

Matière de l'actes

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.3. Dossier d'avenant

